



Pension alimentaire non perçue

Par **MB57**, le **13/01/2012** à **14:55**

Bonjour,

Cela fait 11 ans que mon ex mari ne me paye pas la pension alimentaire de ma fille. Elle est majeure maintenant mais suit des cours par correspondance.

J'ai déjà fait une procédure par huissier mais cela n'a marché qu'un an car mon ex mari à quitté son emploi (saisie sur salaire) et n'a plus donné signe de vie depuis ses 11 ans.

Je sais qu'il est en vie, car j'ai vu une photo de lui sur internet à l'âge supposé qu'il aurait maintenant.

Quel sont mes droits ?

Ma fille peut-elle récupérer ses pensions alimentaires non payées ?

Merci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **13/01/2012** à **16:41**

Bonjour

Votre fille est toujours à votre charge?

Vous pouvez de nouveau saisir un huissier ou bien le juge aux affaires familiales.

Votre fille peut également demander de faire une recherche de son père dans l'intérêt des familles.

Par **Marion2**, le **13/01/2012** à **17:14**

Bonjour,

Votre fille est majeure. Il faut qu'elle saisisse le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend son domicile.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Les cours pas correspondance que suit votre fille sont-ils dispensés par un organisme sous contrat avec l'état ?

Le plus difficile sera d'avoir les coordonnées de son père, dnc qu'elle suive les conseils de pat76.

MB57, avez-vous déposé une plainte pour abandon de famille ?